

-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

ARRETE N° 2019- 00321 /MINEFID/SG/INSD

portant composition, attribution et fonctionnement du Comité de pilotage du 5<sup>ème</sup> Recensement Général de la population et de l'Habitation du Burkina Faso (5<sup>ème</sup> RGPH)

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-OM du 18 février 2019, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret N°2016-0027/PRES/PM du 23 février 2016 portant organisation- type des départements ministériels ;
- VU le décret n° 2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016, portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement ;
- VU la Loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs de développement ;
- VU la Loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013, portant règles de création des catégories d'établissement publics ;
- VU le décret n° 2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Établissements Publics de l'Etat à caractère Administratif (EPA) ;
- VU le décret n° 2015-1518/PRES-TRANS/PM/MEF du 18 décembre 2015, portant approbation des statuts particuliers de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) ;
- VU le décret n°2018-1119/PRES/PM/MINEFID du 19 décembre 2018 portant nomination du Directeur Général de l'INSD ;
- VU l'arrêté n°2016-000401/MINEFID/SG/INSD du 14 novembre 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'INSD ;
- VU le décret n°2018-0978/PRES/PM/MINEFID/MAAH/MATD/MS/MDNAC/MENA du 02 novembre 2018 portant organisation du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso ;

ARRETE

## **Titre I : Dispositions générales**

**Article 1 :** Les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité de pilotage du Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (5ème RGPH) sont régis par les dispositions du présent arrêté.

## **Titre II : Attributions et composition**

**Article 2 :** Le comité de pilotage est l'organe chargé de déterminer les grandes orientations et de superviser la mise en œuvre des activités du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso.

A ce titre, il est chargé notamment de :

- veiller a une bonne exécution du Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso;
- examiner et approuver les plans de travail et de budget annuels ;
- superviser l'exécution et l'évaluation du recensement;
- examiner et approuver les plans de passation des marchés ;
- examiner et approuver les rapports d'activités et financiers périodiques ;
- examiner et approuver les différents rapports d'audits financiers;
- formuler des recommandations pour une meilleure exécution a l'attention du Bureau central du recensement et tout partenaire intervenant dans l'exécution du recensement.

**Article 3 :** Le Comité de Pilotage du 5<sup>ème</sup> Recensement Général de la population et de l'Habitation du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

**Président :** le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;

**Rapporteur :** le Directeur Général de l'Institut national de la statistique et de la démographie ;

### **Membres :**

- Le Directeur Général Adjoint de l'Institut national de la statistique et de la démographie ;
- Le Directeur de la démographie de l'Institut national de la statistique et de la démographie ;
- Le Directeur des statistiques sur les conditions de vie des ménages de l'Institut national de la statistique et de la démographie ;
- Le Directeur de la coordination statistique, de la formation et de la recherche de l'Institut national de la statistique et de la démographie ;
- Le Directeur de l'informatique et du management de l'information statistique l'Institut national de la statistique et de la démographie ;
- Le Directeur des statistiques et des synthèses économiques de l'Institut national de la statistique et de la démographie ;
- Le Directeur de l'administration et des finances de l'Institut national de la statistique et de la démographie ;

